
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 4 FEVRIER 2013

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Lundi 04 février 2013 à 18h30 à LA GOUTELLE, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Date de convocation : 30 Janvier 2013
Nombre de membres en exercice : 12 titulaires + 6 suppléants
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 11

Etaients présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, Joëlle NOMY (Chapdes-Beaufort), Jean BOUCHERET, WALSH Damian (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), MATARIN Gaston, TIXIER Michel (Pontgibaud), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Etaients absents excusés : MARTIN Maurice, Jean-Paul GOY

Absents : DEBRA Yves, BRUN Chantal, MEUNIER Christophe

Secrétaire de Séance : BOUCHERET Jean

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

**CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR LA MISSION RELATIVE A LA CREATION D'UN PARC
D'ACTIVITE INTERCOMMUNAL A VOCATION ECONOMIQUE**

Le Président rappelle qu'en novembre 2012, une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un Parc d'Activités intercommunal à vocation économique. Cette mission aura pour objet la réalisation d'une étude qui devra permettre d'effectuer une analyse économique prospective du territoire, examiner la pertinence du choix des sites identifiés, proposer des scénarios d'aménagement pour les sites les plus pertinents, proposer un planning prévisionnel de l'opération pour chacun des sites.

L'objectif de cette étude étant de :

- Positionner le territoire dans son environnement
- Définir le potentiel économique et identifier la concurrence
- Etudier l'opportunité des sites identifiés en terme économique, paysager et environnemental
- Permettre une approche globale, cohérente, transversale et concertée du projet
- Adapter l'offre aux attentes des entreprises
- Optimiser l'utilisation du foncier
- Apporter les éléments complémentaires afin de répondre à la Charte de Développement Durable des parcs d'activités du Puy-de-Dôme

La commission d'analyses des offres, composée d'élus et assistée par les partenaires que sont le Comité d'Expansion Economique, le Conseil Architectural de l'Urbanisme et de l'Environnement et le SMAD des Combrailles, s'est réunie le 14/12/2012.

Après avoir étudié les 11 candidatures déposées, la commission a retenu 3 bureaux d'études pour des auditions, qui ont eu lieu le 22/01/2013.

N° de dépôt	Nom du prestataire	Prix HT	Nombre de jours	Valeur technique 45% (9 points)	Prix des prestations 35% (7 points)	Délai 20% (4 points)	TOTAL DES POINTS	Classement
3	ELAN	27 600 €	48,5	5	6	4	15	3
6	NABCONSEIL S	23 210 €	30,5	6	6	4	16	2
11	KATALYSE	32 270€	36	8	5	4	17	1

Suite aux auditions, la commission propose de retenir le Cabinet KATALYSE pour une prestation de 36 jours et un montant de 32 270 € HT.

Il est rappelé que le Conseil Général et le Conseil Régional peuvent financer cette étude à hauteur de 80 %.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE la proposition de la commission et DECIDE de retenir le Cabinet KATALYSE pour cette mission pour un montant de 32 270 € HT**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette mission**
- **AUTORISE le Président à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.**

AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES – PARCELLE XL34 A BROMONT-LAMOTHE

Le président rappelle qu'en reprenant la compétence Zone d'Activités de Bromont-Lamothe, la communauté de Communes s'est engagée à assurer les obligations définies dans le cahier des charges de zone.

Afin de desservir les parcelles vendues à GUILLOT ENERGIE et en cours de vente à ART DÔM, la Communauté de Communes doit aménager le chemin d'accès - Parcelle XL34 – au profit des acquéreurs des propriétés XL 152 et 151, conformément aux besoins de leurs activités dans un délai de 24 mois.

Une étude étant en cours de réalisation, le projet d'aménagement qui pourrait être défini courant 2013 devrait permettre à la Communauté de Communes de bénéficier de subventions pour l'aménagement de la zone de Bromont et notamment les voies d'accès.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **S'ENGAGE à aménager la voie XL34 permettant l'accès aux parcelles XL152 et 151 conformément aux besoins des activités des acquéreurs dans un délai de 24 mois à compter de la date de la vente.**

PROJET D'INSTALLATION CABINET MEDICAL DR DUMAS – PARCELLE XY38 A BROMONT-LAMOTHE

Le Président expose que le Dr Céline DUMAS, exerçant sur la commune de Bromont-Lamothe, dans des locaux loués par la Mairie, a fait part à la Mairie de Bromont-Lamothe et à la Communauté de Communes de son souhait d'acquérir une parcelle sur la commune de Bromont-Lamothe afin d'y construire son cabinet médical. Elle prévoit l'aménagement de locaux d'une surface totale d'environ 170 m² pouvant accueillir 3 cabinets médicaux et un cabinet d'infirmières.

Après analyse des potentialités et des réserves foncières de la commune pour mettre en œuvre rapidement ce projet, il lui a été proposé un terrain situé sur la ZAC tout près du rond point de Bromont-Lamothe – Parcelle XY 38 - d'une surface de 1460 m².

Achat de la parcelle XY38 à la commune de Bromont-Lamothe

La commune de Bromont-Lamothe propose un prix de vente à 7€ HT le m², soit pour cette parcelle un prix total de 10220€ HT.

Bornage de la parcelle

Une partie du bornage de cette parcelle reste à effectuer,
Suite la consultation de géomètre et de l'analyse de leur proposition:

	BGN	GEOVAL	BISIO
	700 € HT	820 € HT	850 € HT
classement	1	2	3

Il est proposé de retenir BGN dont le montant de l'offre est la moins disante et s'élève à 700 € HT.

Viabilisation du terrain

Suite à la consultation d'entrepreneurs pour la réalisation de travaux de viabilisation et de l'analyse de leur proposition:

	SERVIERE Michel <i>BROMONT-LAMOTHE</i>	CHAMPAGNOL Alain <i>CHAPDES-BEAUFORT</i>	SNC BESANCON FRERES <i>TRALAIGUES</i>
	11 682 € HT	16 180 € HT	11 726,10 € HT
classement	1	3	2

Il est proposé de retenir L'entreprise de Michel SERVIERE dont le montant de l'offre est la moins disante et s'élève à 11 682€ HT.

Vente de la parcelle XY38 viabilisée au Dr Céline DUMAS

Au vu des différents éléments, le Président propose la vente de la parcelle XY38, d'une surface de 1460 m², à Céline DUMAS au prix de 14€ HT le m² soit pour cette parcelle un prix de vente total de 20 440€ HT.

Après délibération, **Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE l'achat de la parcelle XY38 à la commune de Bromont-Lamothe pour un montant de 10 220€ HT**
- **ACCEPTE de retenir la société de géomètre BGN pour le bornage de la parcelle pour un montant de 700 €HT**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches auprès de l'entreprise SERVIERE Michel pour la viabilisation du terrain pour un montant de travaux de 11 682 € HT.**
- **DECIDE la vente de la parcelle XY38 viabilisée au Dr Céline DUMAS pour la construction d'un cabinet médical pour un prix de vente de 20 440 € HT.**
- **AUTORISE le Président à mandater le Notaire Me DRIJARD pour mener à bien cette transaction et à ENGAGER toutes les procédures nécessaires à l'aménagement et à la vente de cette parcelle.**

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE PLH

Les 8 Communautés de Communes du Pays des Combrailles ont adhéré à la démarche initiée par le SMADC en juin 2009 pour mener une étude de cadrage sur l'habitat. L'étude de cadrage a débuté en septembre 2011. Elle est terminée et a été présentée lors du comité de pilotage du 8 octobre 2012. Lors de ce comité de pilotage, le cabinet ACEIF a présenté les conclusions de l'étude de cadrage de l'habitat, les enjeux identifiés sur le territoire du Pays des Combrailles et les principes d'actions à mettre en œuvre dans les programmes Locaux de l'Habitat.

L'étude de cadrage, doit servir de fondement pour engager la procédure de PLH. Cette première phase a permis de proposer des regroupements d'EPCI (4 périmètres retenus) pour mutualiser et coordonner le contenu des PLH sur des territoires rencontrant des problématiques similaires.

Il est proposé de mener un PLH inter-communautaire regroupant les Communautés de communes de Cœur de Combrailles, de Haute-Combraille, du Pays de Menat, de Pionsat et de Sioulet-Chavanon et un PLH communautaire pour les Communautés de communes de Pontgibaud, Sioule et Volcans, de Manzat Communauté et des Côtes de Combrailles. L'étude de cadrage menée par le SMADC correspond à la phase 1 du PLH, c'est-à-dire au diagnostic. Les phases 2 (orientations) et 3 (programme d'action) du PLH seront menés par la Communauté de Communes

Les résultats du diagnostic à identifier des enjeux pour la Communauté de Communes de Pontgibaud, Sioule et Volcans, dont notamment:

- Réguler et maîtriser le foncier
- Adapter les documents d'urbanisme
- Assurer la valorisation urbaine des bourgs
- Traiter l'habitat ancien, vétuste, précaire au niveau énergétique, adaptation
- Anticiper les formes d'accueil innovantes/vieillessement...

Compte tenu de sa situation géographique spécifique et des ses besoins particuliers, le Cabinet ACEIF a proposé pour la CCPSV un PLH seul (non associé à une autre Communauté de Communes). Dans cette hypothèse, le cabinet ACEIF fixe un coût estimatif de l'opération à 17 093€ HT, auquel il faut ajouter des frais annexes (publicité...). Ce montant, significativement inférieur aux premières estimations est rendu possible par le fait que le SMADC assure la coordination de l'opération et reste l'interlocuteur durant toute la phase 2 du projet.

Des subventions ont été attribuées :

- Le FEDER finance le projet de PLH à hauteur de 40%, au titre de la priorité 2.4 du programme Compétitivité Régionale et Emploi. Pour bénéficier de ce financement, l'opération doit impérativement être achevée pour le 31 décembre 2015.
- Le Conseil général finance l'élaboration de PLH à hauteur de 38%

Compte tenu des différentes subventions pouvant être accordées, il est donc prévu pour la CCPSV une participation de 22% du montant HT soit 3760€ HT, et donc un reste à charge de 7110,22 € TTC.

Parmi les compétences de la Communauté de Communes figure la compétence relative à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Programme Local de l'Habitat.

Le marché initial passé entre le SMADC et le bureau d'études ACEIF sera modifié pour intégrer l'organisation territoriale retenue et le coût correspondant.

Afin de poursuivre la démarche avec le bureau d'études ACEIF, la Communauté de Communes devra établir un ordre de service.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **S'ENGAGE** dans la mise en œuvre d'un PLH intercommunautaire et de **PARTICIPER** à son financement dans les conditions prévues ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation des précédentes décisions.

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU SPANC

Le Président rappelle que compte tenu de certaines évolutions sur la réglementation, notamment l'arrêté interministériel du 27 avril 2012, il a y lieu de procéder à l'ajustement du Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le règlement (ci-joint) a pour objet de déterminer les relations entre les usagers du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment, la conception des installations d'assainissement non collectif, leur fonctionnement, leur réalisation ou leur réhabilitation, leur entretien, leur contrôle, les conditions d'accès, les conditions de paiement de la redevance.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** les modifications et **VALIDE** le nouveau règlement du SPANC

DIVERS

MAISON INTERCOMMUNAL DES SERVICES PUBLICS - LOCAUX DE LA CCPSV - PROJET DE RACHAT ET D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE DE PONTGIBAUD

Le Président expose que dans un souci d'accessibilité des locaux de la CCPSV, une réflexion a été engagée pour envisager le réaménagement des locaux actuels. Un architecte est venu visiter les locaux et compte tenu de la configuration du bâtiment, il paraît difficile à aménager pour répondre aux besoins et à l'évolution des services.

La commune de Pontgibaud a le projet de transférer l'école primaire dans les locaux de l'ancien collège à la rentrée de septembre 2013. L'opportunité d'acquérir l'ensemble du bâtiment de l'école (RDC déjà acquis pour le Pôle Enfance /Jeunesse) semble intéressant à étudier. Ce projet permettrait de rassembler dans un même lieu tous les services de la Communauté de Communes et de mutualiser les moyens. Il est à étudier la création d'une Maison de services publics. De plus, les travaux d'aménagement resteraient raisonnables, compte tenu du bon état de l'école et peu d'aménagement seraient à prévoir concernant l'accessibilité.

Les domaines ont estimés le bien (1^{er} étage + 2^{ème} étage + ancienne école + cour) de 320 000 à 360 000€. L'enveloppe CTDD du Conseil Général de 202 782€ pourrait financer une partie de cet investissement, d'autres financements sont à l'étude.

Au 2^{ème} étage, 2 appartements sont actuellement loués à des particuliers qui engendrent une recette et peuvent permettre d'atténuer le coût d'investissement.

Parallèlement, il est important d'étudier l'avenir du bâtiment actuel de la CCPSV. Des premiers contacts avec des bailleurs sociaux sont envisagés pour envisager l'opportunité d'aménager des appartements qui pourraient être proposés à la location.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le principe de lancer une réflexion plus approfondie sur ce projet
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour une mission d'architecte afin d'affiner le projet, estimer sa faisabilité et programmer un éventuel aménagement.